

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI  
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 7 mai 2024, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Simon Angers District 1  
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2  
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3  
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4  
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5  
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

**211-05-2024**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé de Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

De déclarer la séance ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité.

**212-05-2024**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié avec l'ajout des points 13.1 et 13.2, le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024
- 5. AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
  - 5.1 Dépôt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023
  - 5.2 Création d'un comité du budget participatif
  - 5.3 Autorisation de participation de la Ville aux coûts d'opération du Programme de supplément au loyer (PSL) pour Innov Habitat Drummond dans le cadre du projet ACL-00981- Place d'Orléans

- 5.4 Tournoi de golf Échec au Crime Brome-Missisquoi
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 Direction générale**
- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.2.1 Dépôt des états financiers 2023 de la Ville de Cowansville
- 6.2.2 Octroi de contrat pour l'achat d'un véhicule neuf pour le Service des loisirs et de la culture en mode gré à gré
- 6.2.3 Programme de subventions pour certaines initiatives environnementales - budget maximal pour 2024
- 6.2.4 Autorisation de dépenses et affectation du surplus affecté – Honoraires professionnels du projet de mise à niveau du centre aquatique
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Adoption du règlement numéro 1925 concernant un programme de subventions pour certaines initiatives environnementales
- 7.2 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1919 en matière de délégation, de règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 7.3 Avis de motion – Règlement numéro 1571-07-2024 modifiant le règlement numéro 1571 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) en intégrant des dispositions relatives à la ressource eau, aux projets de développement et aux voies de circulation
- 7.4 Adoption du projet de règlement numéro 1571-07-2024 modifiant le règlement numéro 1571 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) en intégrant des dispositions relatives à la ressource eau, aux projets de développement et aux voies de circulation
- 7.5 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1860-03-2024 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM410)
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 mars 2024
- 8.2 Demande de dérogation mineure 2024-031 / 118 rue Laurier & 241 rue Albert
- 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2024-035 / 801 rue du Sud
- 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2024-036 / 88 rue Albert-Millaire
- 8.5 Demande d'approbation de PIIA 2024-024 / 92 rue des Hauts-Prés
- 8.6 Approbation d'un plan de construction et d'aménagement paysager - projet de garage détaché - 762 boul. J.-André-Deragon
- 8.7 Aide financière au Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon - Opérations de contrôle du myriophylle à épis
- 8.8 Acquisition du bassin de rétention - lot 6 407 701 du cadastre du Québec, rue d'Ontario - Projet du Quartier Papineau
- 8.9 Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des actifs en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Approbation du compte rendu du comité de la sécurité publique du 25 mars 2024
- 9.2 Engagement municipal auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en lien avec le projet du 441, sur le Lac (lot : 3356134)
- 9.3 Amendement à la résolution numéro 198-04-2024 intitulée « Modification du contrat octroyé en mode gré à gré Randstad Interim Inc. - Contrat de placement aux travaux publics »
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Autorisation d'occupation du Centre de la nature – Fête nationale et fête du Canada
- 10.2 Appui au projet « Pour une bonification de la réponse aux besoins des victimes et des auteurs de violence sexuelle et conjugale »

- 10.3 Nomination d'un représentant de la municipalité - Centre régional des services aux bibliothèques publiques de la Montégérie
- 10.4 Programme de subvention pour l'achat de couches lavables
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Démission – Adjointe administrative - Greffe et affaires juridiques
- 12.2 Application de l'article 21.08 a) de la convention collective des salariés cols bleus de la Ville de Cowansville
- 12.3 Abrogation de la résolution numéro 204-04-2024 intitulée « Démission – Mécanicien B - infrastructures et immobilisations »
- 12.4 Démission – Mécanicien A - infrastructures et immobilisations
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. DÉPOT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.**

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**213-05-2024**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2024, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité

### **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Dépôt des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023**

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse Sylvie Beauregard, présente son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Ville de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

**214-05-2024**

#### **Création d'un comité du budget participatif**

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil peut nommer des commission permanentes ou spéciales, composées d'autant de ses membres qu'il juge nécessaire, pour la surveillance de l'administration des divers départements civiques pour lesquels elles sont respectivement nommées, et pour l'administration des affaires qu'il peut, par règlement ou résolution, leur confier;

Considérant que le conseil juge qu'il serait opportun d'officialiser par résolution la création du comité du budget participatif afin d'en déterminer le mandat et la composition;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De créer le comité suivant :

### **Comité du budget participatif**

#### **Mandat du comité**

Le comité a pour mandat :

- D'analyser les projets reçus dans le cadre de l'appel de projets du budget participatif;
- D'analyser les projets selon les critères établis;
- De respecter l'échéancier fixé;
- De déterminer le ou les projets retenus selon l'enveloppe budgétaire totale octroyée.

#### **Composition du comité**

Le comité est composé des membres suivants :

- Deux (2) élus, dont le maire ou la mairesse;
- Le directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement ou son représentant désigné;
- La conseillère en environnement de la Ville;
- Tout autre fonctionnaire municipal ou toute personne-ressource, selon les besoins, invité par le/la chargé(e) de projet.

Adoptée à l'unanimité

**215-05-2024**

### **Autorisation de participation de la Ville aux coûts d'opération du Programme de supplément au loyer (PSL) pour Innov Habitat Drummond dans le cadre du projet ACL-00981- Place d'Orléans**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'appuyer la demande formulée par l'organisme Innov Habitat Drummond et de s'engager à assumer, pour une période de dix (10) ans, 10 % du Programme de supplément au loyer (PSL) de la Société d'habitation du Québec pour 28 des 36 unités concernées par le projet ACL-00981-Place d'Orléans.

D'autoriser la trésorière et la mairesse à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**216-05-2024**

### **Tournoi de golf Échec au Crime Brome-Missisquoi**

Considérant la demande de participation faite par l'organisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 100 \$ pour l'achat de 2 billet(s), pour la participation de membre(s) du conseil municipal au tournoi de golf Échec au Crime Brome-Missisquoi qui aura lieu le mercredi, 29 mai 2024 au Club de golf de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Direction générale**

### **Finances et trésorerie**

**217-05-2024**

#### **Dépôt des états financiers 2023 de la Ville de Cowansville**

Considérant que les membres du conseil municipal ont reçu copie du rapport financier consolidé de la Ville pour l'année 2023, tel que vérifié, le tout conformément à la Loi;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'accuser réception du rapport de l'auditeur de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, SENCRL daté du 7 mai 2024 et du rapport financier consolidé de la Ville de Cowansville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

**218-05-2024**

#### **Octroi de contrat pour l'achat d'un véhicule neuf pour le Service des loisirs et de la culture en mode gré à gré**

Considérant que les dépenses ont été prévues au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2024-2025-2026 adoptée le 18 décembre 2023;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture doit procéder à l'achat d'un nouveau véhicule;

Considérant l'article 8.1 du Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle;

Considérant que trois demandes de prix ont été effectuées par le Responsable de l'approvisionnement;

Considérant la demande du Service des loisirs et de la culture déposée afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré pour l'achat d'un véhicule neuf Forte Sedan LX IVT, pour un montant de 27 601,41 \$, taxes incluses, à 9474-5155 Quebec Inc.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le fonds de roulement et de fixer le terme de remboursement du fonds de roulement pour cette dépense à 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

**219-05-2024**

**Programme de subventions pour certaines initiatives environnementales - budget maximal pour 2024**

Considérant l'adoption du règlement 1925 concernant un programme de subventions pour certaines initiatives environnementales;

Considérant que l'enveloppe budgétaire réservée pour ce programme de subventions en environnement est planifiée annuellement et limitée;

Considérant que la réception des demandes sera sujette à la disponibilité des fonds et sera effectuée selon l'ordre de réception des demandes et de leur admissibilité;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

Pour 2024, d'autoriser un budget annuel maximal de 9 000 \$ provenant du poste budgétaire 02-470-00-996, soit:

- 6 000 \$ pour la subvention visant l'implantation d'arbres;
- 3 000 \$ pour la subvention visant les barils récupérateurs d'eau de pluie.

Adoptée à l'unanimité

**220-05-2024**

**Autorisation de dépenses et affectation du surplus affecté – Honoraires professionnels du projet de mise à niveau du centre aquatique**

Considérant que des projets d'investissements majeurs sont prévus au cours des prochaines années au centre aquatique;

Considérant que pour réaliser les travaux divers honoraires devront être entrepris;

Considérant que par la résolution 653-12-2023 la Ville de Cowansville a réservé des fonds pour les honoraires nécessaires à la réalisation de projet de rénovation du centre aquatique;

Considérant l'offre de service transmise par A/S Architectures datée du 24 avril 2024 au montant de 15 521,62 \$ taxes incluses;

Considérant l'offre de service transmise par CBTEC datée du 25 avril 2024 au montant de 3 794,18 \$ taxes incluses;

Considérant l'offre de service transmise par FNX Innov datée du 30 avril 2024 au montant de 14 026,95 \$ taxes incluses (volet 1 PFT uniquement);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 33 342,75 \$ taxes incluses pour la réalisation de trois mandats d'honoraires professionnels, tel que le prévoient les offres de services jointes à la présente résolution et visant le projet de mise à niveau du centre aquatique.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense ainsi que tout ajout ou modification d'honoraires à venir en lien avec les présents mandats au surplus accumulé affecté réservé à cet effet par la résolution 653-12-2023.

Adoptée à l'unanimité

## **Grefe et affaires juridiques**

### **RÉGLEMENTATION**

**221-05-2024**

#### **Adoption du règlement numéro 1925 concernant un programme de subventions pour certaines initiatives environnementales**

Considérant que la Ville de Cowansville désire rester proactive dans la lutte aux changements climatiques;

Considérant que les articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C 47.1) prévoient que la Ville dispose des pouvoirs habilitants nécessaires pour accorder toute subvention qu'elle juge appropriée en matière d'environnement aux fins du présent règlement;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 15 avril 2024 sous la résolution numéro 180-04-2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet de promouvoir les bonnes pratiques environnementales, notamment en favorisant l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie et la plantation d'arbres, par une contribution financière de la Ville.

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro 1925 concernant un programme de subventions pour certaines initiatives environnementales.

Adoptée à l'unanimité

**222-05-2024**

#### **Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1919 en matière de délégation, de règles de contrôle et de suivi budgétaires**

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de règles de contrôle et de suivi budgétaires*.

Ce règlement a pour objet d'établir diverses règles de délégation, notamment le pouvoir de dépenser, d'embaucher et de nommer des employés et fonctionnaires municipaux et les règles de contrôle et de suivi budgétaires que doivent suivre les employés et fonctionnaires municipaux.

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier dépose le projet de *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de règles de contrôle et de suivi budgétaires*.

223-05-2024

**Avis de motion – Règlement numéro 1571-07-2024 modifiant le règlement numéro 1571 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) aux fins de conformité au Schéma d’aménagement et de développement (SAD) en intégrant des dispositions relatives à la ressource eau, aux projets de développement et aux voies de circulation**

Monsieur le conseiller Alain Daigle, donne avis de motion qu’à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1571-07-2024 modifiant le règlement numéro 1571 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) aux fins de conformité au Schéma d’aménagement et de développement (SAD) en intégrant des dispositions relatives à la ressource eau, aux projets de développement et aux voies de circulation.*

Ce règlement a pour objet d’encadrer de façon qualitative, tout projet de développement de trois terrains à construire et plus et des nouvelles voies de circulation ou leurs prolongements en favorisant l’infiltration et la captation des eaux de pluie, ainsi que d’augmenter le couvert végétal et arborescent ou d’en maximiser la présence.

224-05-2024

**Adoption du projet de règlement numéro 1571-07-2024 modifiant le règlement numéro 1571 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) aux fins de conformité au Schéma d’aménagement et de développement (SAD) en intégrant des dispositions relatives à la ressource eau, aux projets de développement et aux voies de circulation**

Considérant que la Ville de Cowansville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (RLRQ, ch. A-19.1), de modifier son règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA);

Considérant que la Ville a l’obligation d’adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité au schéma d’aménagement (SAD) de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que le présent projet ne comporte aucune disposition susceptible d’approbation référendaire et qu’il constitue un règlement adopté à des fins de concordance au schéma d’aménagement révisé de deuxième remplacement numéro 05-0508;

Considérant qu’un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 7 mai 2024 sous la résolution numéro 223-05-2024 et qu’un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet d’encadrer de façon qualitative, tout projet de développement de trois terrains à construire et plus et des nouvelles voies de circulation ou leurs prolongements en favorisant l’infiltration et la captation des eaux de pluie, ainsi que d’augmenter le couvert végétal et arborescent ou d’en maximiser la présence;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D’adopter le projet de règlement numéro 1571-07-2024 modifiant le règlement numéro 1571 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) aux fins de conformité au Schéma d’aménagement et de développement (SAD) en intégrant des dispositions relatives à la ressource eau, aux projets de développement et aux voies de circulation;

De procéder à une assemblée publique de consultation annoncée préalablement par un avis public, et ce, conformément à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*.

Adoptée à l’unanimité



225-05-2024

**Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1860-03-2024 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM410)**

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1860-03-2024 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM410)*.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 1860 afin d'écourter le délai suggéré de garde des animaux.

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier dépose le projet de *Règlement numéro 1860-03-2024 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM410)*.

**AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**

226-05-2024

**Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 mars 2024**

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 mars 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

227-05-2024

**Demande de dérogation mineure 2024-031 / 118 rue Laurier & 241 rue Albert**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 avril 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de dérogation mineure 2024-031 / rues Laurier & Albert » datés du 4 avril 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 10 avril 2024 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2024-031 relative aux propriétés sises au 118 rue Laurier & 241 rue Albert, lots 3 982 300, 4 138 577 et 6 587 939 du cadastre du Québec, de manière à permettre que le terrain formé des trois lots, localisé entre autres dans une zone commerciale, soit occupé par deux bâtiments alors que le règlement de zonage en vigueur mentionne que dans toutes les zones, un terrain ne peut être occupé que par un seul bâtiment principal sauf les zones agricoles, industrielles, récréatives, publiques et pour les projets intégrés.

Adoptée à l'unanimité

**228-05-2024**

**Demande d'approbation de PIIA 2024-035 / 801 rue du Sud**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 avril 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-035 / 801 rue du Sud » datés du 4 avril 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-035 relative à la propriété sise au 801 rue du Sud, lot 3 356 861 du cadastre du Québec, de manière à permettre un agrandissement au-dessus de la partie de 1 étage arrière en ajoutant un second étage et l'installation d'une nouvelle enseigne sur la nouvelle partie, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

**229-05-2024**

**Demande d'approbation de PIIA 2024-036 / 88 rue Albert-Millaire**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous condition, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 4 avril 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-036 / 88 rue Albert-Millaire » datés du 4 avril 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-036 relative à la propriété sise au 88 rue Albert-Millaire, lot 6 563 506 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 9 logements avec un bâtiment accessoire, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, à la condition que le revêtement du bâtiment accessoire soit en fibrociment de couleur Blanc; et que ses portes, soffites et solins soient de couleur Noir.

Adoptée à l'unanimité

**230-05-2024**

**Demande d'approbation de PIIA 2024-024 / 92 rue des Hauts-Prés**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 2 mai 2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-024 / 92 rue des Hauts-Prés » datés du 2 mai 2024, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2024-024 relative à la propriété sise au 92 rue des Hauts-Prés, lot 6 482 350 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 2 étages avec garage intégré, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

**231-05-2024**

**Approbation d'un plan de construction et d'aménagement paysager - projet de garage détaché - 762 boul. J.-André-Deragon**

Considérant le dépôt d'un plan d'aménagement et des choix des matériaux de revêtement extérieurs du bâtiment secondaire détaché de l'immeuble à construire au 762 boulevard J.-André-Deragon;

Considérant l'approbation de la demande de plan d'implantation et d'intégration architectural - PIIA numéro 2024-027 émise le 15 avril 2024, et ce, sous condition;

Considérant les conditions rattachées à la demande de PIIA 2024-027 émise par la résolution numéro 190-04-2024;

Considérant les plans et documents portant le titre « Présentation Condition Approbation plan - 190-04-2024 - PIIA 2024-027 - 762 boul. JAD »;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver la demande d'approbation du plan d'aménagement paysager et des matériaux du bâtiment accessoire, soit le garage détaché, relative à l'immeuble sise au 762, boulevard J.-André-Deragon.

Adoptée à l'unanimité

**232-05-2024**

**Aide financière au Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon - Opérations de contrôle du myriophylle à épis**

Considérant que la Ville de Cowansville poursuit, en partenariat avec le Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon (CSBVLD), un projet de contrôle du myriophylle à épis au lac Davignon cet été;

Considérant que le projet nécessite une coordination importante de toutes les activités en lien avec ce projet;

Considérant que le CSBVLD propose la coordination des activités de bâchage, en contrepartie d'une aide financière;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'octroyer une aide financière d'un montant de 5 250 \$ au Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon en lien avec la coordination des activités de contrôle du myriophylle à épis au lac Davignon pour l'été 2024.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à la réserve financière du fonds bleu créée en vertu du *Règlement 1913 décrétant la création d'une réserve financière (fonds bleu) pour financer toute dépense visant la préservation et la pérennité du lac Davignon*.

Adoptée à l'unanimité

**233-05-2024**

**Acquisition du bassin de rétention - lot 6 407 701 du cadastre du Québec, rue d'Ontario - Projet du Quartier Papineau**

Considérant les protocoles d'entente relativement aux travaux de voirie des rues d'Edmonton, McDermott, d'Ontario et de Toronto, soit les protocoles numéros 20-6911 / 26025, et 20-6911 / 26894;

Considérant que la Ville a reçu le certificat de réception définitive des ouvrages en vue de l'acquisition et de la municipalisation des infrastructures de voirie;

Considérant que la Ville doit procéder à la municipalisation du bassin de rétention, identifié par le lot numéro 6 407 701 du cadastre du Québec, aux fins de gestion de ce dernier;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'acquérir le lot numéro 6 407 701 du cadastre du Québec pour la somme d'un dollar (1 \$) plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir pour le lot 6 407 701, ainsi que les emprises de rues et infrastructures du projet du Quartier Papineau, conformément à la résolution numéro 087-03-2024 adoptée lors de la séance du 5 mars 2024.

D'assumer les tarifs d'honoraire du notaire, conformément aux protocoles d'entente et d'autoriser une affectation du fonds général aux activités d'investissements pour le paiement des honoraires pour l'acquisition du terrain.

Adoptée à l'unanimité

**234-05-2024**

**Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des actifs en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux**

Considérant que la Ville de Cowansville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

Considérant que la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

Considérant que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De s'engager à :

1. Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des actifs (PGA) en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
2. Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

## **INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**

**235-05-2024**

### **Approbation du compte rendu du comité de la sécurité publique du 25 mars 2024**

Considérant la réunion du comité de la sécurité publique tenue le 25 mars 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité de la sécurité publique du 25 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

**236-05-2024**

### **Engagement municipal auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en lien avec le projet du 441, sur le Lac (lot : 3356134)**

Considérant qu'il est requis de confirmer au promoteur et son ingénieur (Ingénir, Groupe Conseil) que la ville peut accepter le projet tel que présenté;

Considérant le 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 220 du REAFIE, un programme d'entretien et d'exploitation doit être élaboré pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales qui seront mises en place. La demande doit contenir une copie certifiée de la résolution de la ville, dans laquelle la municipalité de Cowansville s'engage à entretenir les pratiques de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;

Considérant que Ingénir Groupe Conseil déposera une déclaration de conformité pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire et que ladite demande doit être accompagnée d'une attestation de la municipalité exploitant la station d'épuration desservant le système d'égout confirmant que les normes de rejet applicables à la station ne sont pas susceptibles d'être dépassées malgré l'extension;

Considérant que l'usine a fait l'objet d'une étude et qu'il n'y a pas lieu de considérer que les débits additionnels du projet du 441, sur le Lac soient susceptibles de créer un dépassement des normes de rejets applicables à la station d'épuration;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

De confirmer que l'usine de traitement des eaux usées et l'usine de filtration d'eau potable ont la capacité, au terme des travaux, de recevoir ce nouveau développement domiciliaire de 170 unités de logement.

De confirmer qu'au terme des travaux, le nouveau projet n'est pas susceptible d'entraîner une augmentation de la fréquence des débordements aux ouvrages de surverse situés en aval du projet et à la station d'épuration.

De confirmer que la Ville s'engage à acquérir et prendre en charge l'entretien et l'exploitation des réseaux et les structures d'eau potable, d'égout sanitaire et de gestion des eaux pluviales.

Adoptée à l'unanimité

**237-05-2024**

**Amendement à la résolution numéro 194-04-2024 intitulée « Modification du contrat octroyé en mode gré à gré Randstad Interim Inc. - Contrat de placement aux travaux publics »**

Considérant que lors de la séance du 15 avril 2024, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 198-04-2024 intitulée « Modification du contrat octroyé en mode gré à gré Randstad Interim Inc. - Contrat de placement aux travaux publics »;

Considérant qu'une erreur administrative s'est glissée dans le montant total du calcul de la résolution;

Considérant que le libellé de la résolution aurait dû indiquer que le contrat s'élève à un montant total de 26 449.04 \$ taxes incluses;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'amender la résolution numéro 198-04-2024 intitulée « Modification du contrat octroyé en mode gré à gré Randstad Interim Inc. - Contrat de placement aux travaux publics » afin de remplacer le montant de 27 438,51 \$ taxes incluses prévu au premier paragraphe du dispositif par le montant de 26 449.04 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**LOISIRS ET CULTURE**

**238-05-2024**

**Autorisation d'occupation du Centre de la nature – Fête nationale et fête du Canada**

Considérant que la Ville de Cowansville désire souligner la Fête nationale du Québec le 24 juin et la fête du Canada le 1<sup>er</sup> juillet au Centre de la nature;

Considérant la volonté de la Ville de Cowansville de tenir des événements dans la municipalité;

Considérant que la Ville désire autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées lors de ces 2 événements;

Considérant que la Ville souhaite sécuriser les lieux lors des événements ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du Centre de la nature pour tenir des événements ouverts à la population le 24 juin pour la Fête nationale du Québec et le 1<sup>er</sup> juillet pour la fête du Canada.

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées au Centre de la nature lors des deux événements.

D'accorder une permission spéciale au Club des 3 et 4 roues de l'Estrie afin de circuler dans les environs du Centre de la nature et sur le site lors des deux événements.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**239-05-2024**

**Appui au projet « Pour une bonification de la réponse aux besoins des victimes et des auteurs de violence sexuelle et conjugale »**

Considérant que les organismes CALACS (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) des Rivières Haute-Yamaska Brome-Missisquoi et le Centre de femmes des Cantons de Cowansville sont des organismes reconnus au sens de la *Politique de reconnaissance des organismes et partenaires* de la Ville;

Considérant que les besoins sont criants dans la population;

Considérant que le projet « Pour une bonification de la réponse aux besoins des victimes et des auteurs de violence sexuelle et conjugale » aurait des retombées favorables pour la Ville de Cowansville et la région;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'appuyer les organismes CALACS (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) des Rivières Haute-Yamaska Brome-Missisquoi et le Centre de femmes des Cantons de Cowansville pour le dépôt de leur projet dans le cadre de l'appel de projets du ministère de la Santé et des Services sociaux « Pour une bonification de la réponse aux besoins des victimes et des auteurs de violence sexuelle et conjugale ».

Adoptée à l'unanimité

**240-05-2024**

**Nomination d'un représentant de la municipalité - Centre régional des services aux bibliothèques publiques de la Montégérie**

Considérant qu'une convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque est actuellement en vigueur;

Considérant que l'entente prévoit la nomination d'un représentant de la Ville auprès du Centre régional des services aux bibliothèques publiques de la Montégérie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De nommer M. Simon Angers à titre de représentant de la Municipalité à l'Assemblée générale du Centre régional des services aux bibliothèques publiques de la Montégérie.

Adoptée à l'unanimité

**241-05-2024**

**Programme de subvention pour l'achat de couches lavables**

Considérant l'objectif 3.2 du Plan stratégique de développement durable 2019-2023 de la Ville de Cowansville, visant à diminuer l'empreinte écologique de l'ensemble des acteurs sur tout le territoire et le préparer à l'adaptation aux changements climatiques;

Considérant que l'utilisation de couches lavables présente des avantages environnementaux considérables;

Considérant que la Ville reconnaît l'impact des choix et des actions posées par la population sur l'environnement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'adopter un programme d'aide pour l'achat de couches lavables en subventionnant les familles désireuses de bénéficier de l'aide financière ainsi octroyée à compter du 8 mai 2024, le tout pour un montant maximal de 150 \$ par enfant ou 250 \$ par famille pour naissance multiple, pour un budget annuel maximal de 5 000 \$.

Il est également requis par la présente résolution que pour obtenir tout remboursement, les familles devront présenter la facture originale du commerçant datant d'au plus un (1) an, un certificat de naissance, le formulaire dûment rempli et une preuve de résidence.

De confier la gestion du programme à l'organisme La collective par et pour elle Inc. et de lui accorder à cette fin une subvention pour un montant de 20 \$ par dossier, un protocole d'entente devant être signé entre cet organisme et la Ville de Cowansville afin d'en établir les modalités.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme La collective par et pour elle inc.

Adoptée à l'unanimité

**SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**

**RESSOURCES HUMAINES**

**242-05-2024**

**Démission – Adjointe administrative - Greffe et affaires juridiques**

Considérant que Mélanie Pelletier a remis à la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques, le 22 avril 2024, sa lettre de démission au poste d'adjointe administrative à la cour municipale;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :



D'accepter la démission de Mélanie Pelletier à compter du 3 mai 2024.

De remercier Mélanie Pelletier pour les services rendus à la Ville au cours des 9 dernières années et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

**243-05-2024**

**Application de l'article 21.08 a) de la convention collective des salariés cols bleus de la Ville de Cowansville**

Considérant la résolution numéro 171-04-2024 nommant monsieur Patrick Dion au poste de Mécanicien A;

Considérant l'article 21.08 a) de la convention collective permettant une période d'adaptation de trente (30) jours à l'intérieur de laquelle l'employé peut retourner à son ancien poste sans perte de droit et de privilège;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'appliquer l'article 21.08 a) de la convention collective des salariés cols bleus de la ville de Cowansville, et d'autoriser le retour de Patrick Dion, à son poste de chauffeur sans perte de droit et de privilège.

Adoptée à l'unanimité

**244-05-2024**

**Abrogation de la résolution numéro 204-04-2024 intitulée « Démission – Mécanicien B - infrastructures et immobilisations »**

Considérant que lors de la séance qui s'est tenue le 15 avril 2024, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 204-04-2024 intitulée « Démission – Mécanicien B - infrastructures et immobilisations »;

Considérant que l'employé souhaite obtenir une période de sursis avant de confirmer la démission visée par la résolution précitée;

Considérant que pour la saine administration de la Ville, il y a lieu d'abroger ladite résolution afin de permettre la possible rétention d'un employé de la Ville de Cowansville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'abroger la résolution numéro 204-04-2024 intitulée « Démission – Mécanicien B - infrastructures et immobilisations ».

Adoptée à l'unanimité

**245-05-2024**

**Démission – Mécanicien A - infrastructures et immobilisations**

Considérant que Yannick Lemay a remis au directeur du service des infrastructures et immobilisations, le 29 avril 2024, sa lettre de démission au poste de Mécanicien A;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'accepter la démission de Yannick Lemay à compter du 29 avril 2024.

De remercier Yannick Lemay et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

## **AFFAIRES NOUVELLES**

**246-05-2024**

### **Autorisation de dépense - Tableau de bord ACCEO et programme CESA**

Considérant le processus actuel de restructuration à la cour municipale;

Considérant que des outils informatiques existent afin de permettre à la cour d'être mieux outillée pour permettre une meilleure reddition de compte envers la Ville, ainsi qu'envers les municipalités participantes;

Considérant que ces outils permettront d'évoluer toujours dans un esprit d'amélioration continue;

Considérant l'offre de service déposée par PG Solutions le 24 avril 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 13 491.37 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'un module de tableau de bord à la Cour municipale, en plus des frais annuels récurrents rattachés au Programme CESA de PG solutions estimé à 1 570.56 \$ taxes incluses, lesquels seront pris à même le budget annuel de fonctionnement.

D'autoriser une affectation du fonds général aux activités d'investissements pour les frais uniques relié à l'acquisition du module de tableau de bord.

D'autoriser Mme Julie Lamarche, directrice du Service du greffe et des affaires juridiques à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**247-05-2024**

### **Octroi de poste col bleu - Timothy-James Bernhaut - Service des infrastructures et des immobilisations**

Considérant qu'il y a eu affichage interne et externe du poste;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant que la candidature de Timothy-James Bernhaut a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Timothy-James Bernhaut à titre de « Mécanicien A » à compter du 13 mai 2024, poste syndiqué col bleu, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

La semaine normale de travail est de 40 heures, du lundi au vendredi inclusivement réparties entre 7h00 et 16h00 ou selon les besoins du service.

D'accorder à Timothy-James Bernhaut le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe « Mécanicien A », à la réussite d'une période de probation de 1 an, d'une évaluation médicale optimale le tout suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

### DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 16 avril 2024;
- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de Zone-Éco (La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 12 mars 2024;
- Liste du mouvement de personnel de la Ville - avril 2024;
- Liste des dépenses par approbateurs - avril 2024;
- Rapport des transferts budgétaires - avril 2024;
- Rapport des déboursés - avril 2024;
- Statistiques – Permis de construction – avril 2024.

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

**Une deuxième période de questions est tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.**

248-05-2024

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h38.

Adoptée à l'unanimité

---

Sylvie Beauregard, mairesse

---

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.